

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mardi 2 juillet 2013

à 14 H 30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 2 juillet 2013 à 9 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan,

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'IAV.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

REUVE BOIS

B - Transformation d'un emploi permanent de comptable

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 1^{er} mars 2013, a approuvé la création d'un poste de comptable dans les conditions suivantes :

COMPTABLE

Nature des fonctions	Préparation et exécution budgétaire Suivi de la dette et de la trésorerie Suivi des subventions et de l'actif
Niveau de recrutement	Catégorie B – Rédacteur territorial
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
Durée - Date d'effet	1 ^{er} février 2013.

Suite à la publication du poste et à la sélection des candidats, le choix de l'Institution s'est porté sur un Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Il est donc proposé de modifier le niveau de recrutement de la façon suivante :

Niveau de recrutement	Catégorie C – Cadre d'emploi d'Adjoint administratif
------------------------------	--

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Décide de modifier le niveau de recrutement du poste de comptable dans les conditions proposées
- Charge le Président de signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme

Le Président



Jean-François GUERIN